

# ADAC 65

Agence Départementale d'Accompagnement  
des Collectivités des Hautes-Pyrénées



3 rue Gaston Dreyt  
65000 Tarbes  
Tél. : 05 62 56 71 01  
Fax : 05 62 56 71 02

E-mail : [agence@adac65.fr](mailto:agence@adac65.fr)



l'équipe  
de gauche à droite

Régis ROSATO Jacques FALLIERO Natacha MAINGUY Daniel TULSA Laure MICHAUT Philippe PENINOU Karine TALAZAC Michaël LATAPIE Bénédicte DUBOSC



[www.adac65.fr](http://www.adac65.fr)

# ADAC 65



l'outil au service des élus locaux

## Le mot du Président



Confirmé par la loi NOTRe dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Département est aujourd'hui, plus que jamais, le premier partenaire des communes et des EPCI en proposant une ingénierie mutualisée au travers de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC).

De 160 collectivités à sa création en septembre 2012, l'ADAC compte désormais 385 communes et 8 EPCI qui bénéficient chacun, des missions d'assistance et de conseil de l'Agence.

Au fil des années, l'ADAC a su s'imposer comme un interlocuteur unique, apportant des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des élus, tout en leur permettant de dépenser moins et mieux.

Le développement et la vitalité de notre territoire doivent beaucoup aux projets initiés et portés par nos communes, l'ADAC est leur boîte à outils, leur alliée fidèle.

**Michel PÉLIEU**  
Président de l'ADAC 65



Créée sous la forme d'un établissement public administratif (EPA), l'ADAC 65 est une structure autonome gérée en commun par l'ensemble de ses adhérents.

L'Agence est présidée, de droit, par le Président du Département, Michel Pélieu, conformément à ses statuts.

L'ADAC est gérée par un conseil d'administration composé de deux collèges d'élus : le collège des conseillers départementaux (8 représentants) et le collège des communes et EPCI (5 représentants des communes et 3 représentants des EPCI).



L'ADAC 65 est conçue comme une boîte à outils au service des élus des communes et intercommunalités adhérentes, offrant un accompagnement d'ordre technique, juridique ou financier, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre :

**Mission d'assistance juridique et administrative**

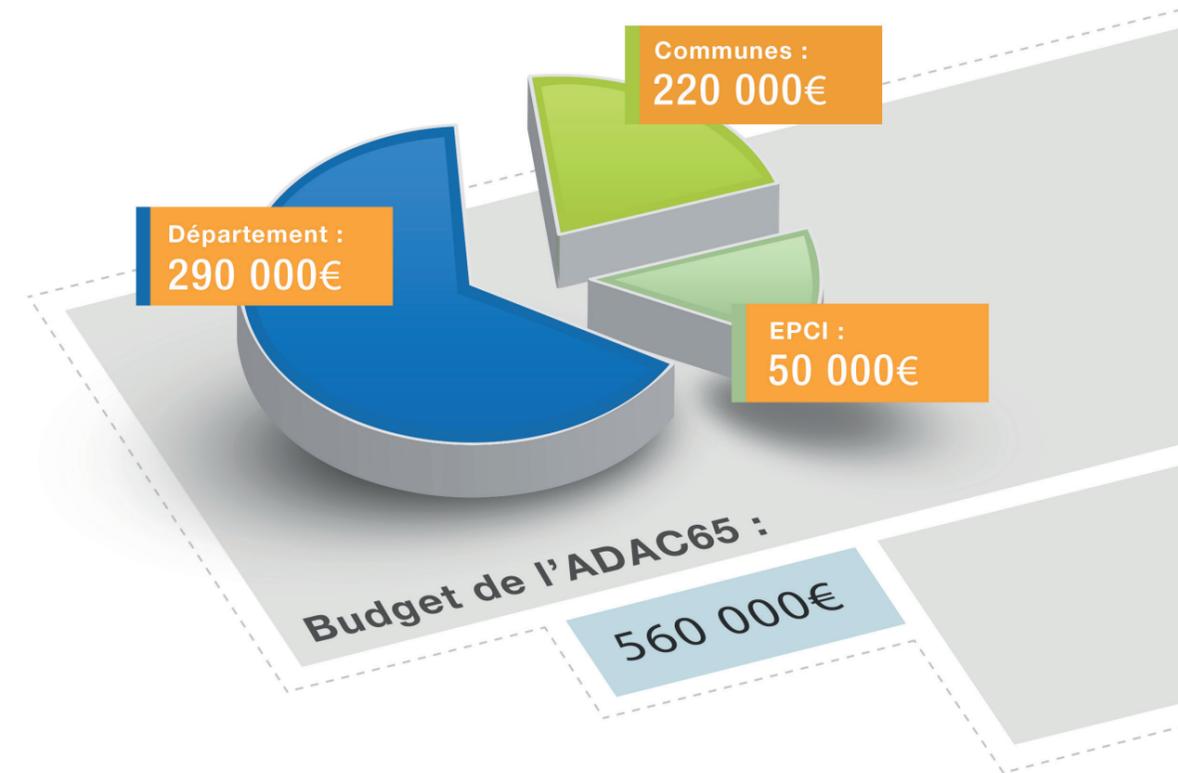
**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

L'ADAC 65 apporte son expertise aux collectivités locales adhérentes dans les domaines suivants :

- gestion locale
- espaces publics
- accessibilité
- logement
- voirie
- équipements publics
- urbanisme opérationnel
- eau - assainissement

L'ADAC 65, une équipe pluridisciplinaire fondée sur la proximité et dotée de compétences multiples :

- des agents spécialisés dans les domaines juridique, administratif et technique.
- un réseau de partenaires peut apporter conseils et expertises techniques à l'Agence dans le cadre de ses missions.



Les tarifs d'adhésion annuels par habitant - population DGF :

